



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1er avril au 31 octobre 2026.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police Navigation sur la rivière Baïse, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (Lot & Garonne).

VU l'avis à la batellerie en date du 31 mars 2026 fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse Gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

ARTICLE UNIQUE

En raison d'une baisse très importante du niveau d'eau (- 80 cm) au port de Valence sur Baïse jusqu'à l'écluse de Gauge, le tirant d'eau réglementaire n'est plus respecté.

Par conséquent, **la rivière Baïse gersoise est fermée à compter de ce jour (9h00)** à la navigation de plaisance (à l'exception de la navigation commerciale) depuis le port de Condom jusqu'au port de Valence sur Baïse et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, la rivière Baïse gersoise reste navigable depuis le Lot & Garonne en passant les écluses d'Autièges, de Beauregard, de Peyrouthéou jusqu'au port de Condom.

Auch, le 4 septembre 2026

Le Président,
Par délégation,
La Directrice Routes et Mobilités


Nathalie ROUGEOREILLE